



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11/02/2010

ORDRE DU JOUR

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application du CGCT, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/12/2009

Il sera proposé au conseil d'approuver le compte rendu de la séance plénière du 13/12/2009

III- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : P.PROTIERE / A.GADIOLET/P.FELIX

a) Délégation de pouvoirs au Président / information du conseil

Par délibération en date du 07/05/2009 le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics. Une information sera donnée sur les marchés et avenants signés dans le cadre de cette délégation.

b) Modification des statuts communautaire

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé à l'assemblée de modifier les statuts communautaires en procédant à une extension des compétences dans le domaine de l'action sociale et culturelle.

IV- AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : P.PROTIERE / B.LOUSTALET

a) Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il sera proposé à l'Assemblée de débattre, préalablement au vote du budget primitif, des orientations relatives au budget 2010.

b) Beynost BMX La Côtère / organisation d'une manche de la Coupe de France / subvention exceptionnelle

Le club intercommunal Beynost BMX La Côtère organise le 6 et 7 mars prochain une manche de la coupe de France de BMX. Afin d'organiser cet événement exceptionnel, le club a déposé une demande de subvention. Sur avis favorable de la commission sport et de la commission des finances il sera proposé au conseil d'attribuer une subvention pour cette manifestation de 35 000 € et d'autoriser le Président à signer une convention d'attribution.

V- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : P.FELIX

a) Entreprise STEMMLLEN-Les Echets / attribution d'une subvention

Dans le cadre des aides exceptionnelles aux industries agroalimentaires attribuées par l'Union Européenne, la société STEMMLLEN, située aux Echets, a déposé un dossier pour une aide à un investissement lourd dont le montant est de 11 383 437 €. Conformément au dispositif (régime X65/2008) l'Europe peut verser une aide plafond de 300 000 € à condition que le même montant soit mobilisé en contreparties nationales. Il sera proposé au vote du conseil d'autoriser la CCMP à verser une aide de 50 000 € venant compléter celles déjà attribuées par le Conseil général de l'Ain et la Région Rhône Alpes.

b) Lotissement les Araignées / cession du lot A

Suite à l'aménagement du lotissement industriel les araignées, sis sur la commune de Saint Maurice de Beynost, il sera proposé à l'assemblée d'autoriser pour un montant de 1 400 000 € la cession d'un lot d'une surface de 44 349 m²

VI- AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : P.FELIX

a) Elaboration d'un diagnostic territorial / accueil d'un stagiaire MASTER 2

Afin de définir en concertation avec les communes, l'intervention communautaire au titre de sa politique culturelle, il est proposé dans le cadre de la mission diagnostic confiée à la Directrice des Affaires Culturelles et Educatives, de recourir à un renfort pour une durée de 4 à 5 mois, en accueillant un stagiaire MASTER 2 de l'université Lyon 2, mention métiers des arts et de la culture. En effet, la réalisation de ce diagnostic nécessite de recenser l'ensemble des acteurs du territoire avant la fin du mois de juin pour un rendu aux élus communautaire à la rentrée septembre 2010. Il sera proposé à l'assemblée de se prononcer sur cette ouverture de notre institution en direction des établissements d'enseignement supérieur, ces stages permettant par ailleurs à de futurs professionnels de se forger une première expérience professionnelle.

A Miribel, le 05/02/2010

L e Président

